

La Tuile...et après ?

Un récent article paru dans «La Tuile» a causé un grand émoi dans la sphère parlementaire et au-delà. Il abordait la problématique d'un haut fonctionnaire, chef de service, employé à 100 % au sein de l'administration, qui exerçait parallèlement le métier d'agriculteur et touchait, à ce titre, des paiements directs.

Le Bureau du Parlement a transmis le dossier à la justice. Non pour qu'elle se prononce sur un éventuel irrespect de la loi sur le statut des magistrats mais pour évaluer si la fuite de l'information, à savoir la publication d'un extrait du procès-verbal de la CGF, était condamnable.

La problématique est connue et récurrente dans notre administration.

Le groupe socialiste juge que l'affaire est suffisamment sérieuse pour que la pratique en la matière soit précisée. Dans la période de crise que nous connaissons actuellement, où nombre de nos concitoyens se retrouvent sans emploi, il paraît totalement indécent que des fonctionnaires puissent avoir un emploi à 100 % et toucher un deuxième salaire par le biais des paiements directs.

Nos questions au Gouvernement :

- Le Gouvernement est-il au courant d'une telle pratique ?
- Comment se positionne-t-il en la matière ?
- Peut-il nous renseigner sur le nombre de fonctionnaires qui sont ou ont été concernés ?
- Si cette pratique s'avère non compatible avec la loi sur le statut des magistrats, fonctionnaires et employés de la RCJU, le Gouvernement va-t-il demander la restitution des montants perçus ?

Le groupe parlementaire remercie le Gouvernement pour sa grande transparence dans ce dossier.

Delémont le 1<sup>er</sup> juillet 2009

Au nom du groupe parlementaire socialiste

Maria Lorenzo-Fleury

*M. Lorenzo*

*Amélie Bisse*  
*représentant*

*H. Vega*

*F. J. B.*

*A. B.*